

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** UFR Médecine

**Statut de la formation :** Actualisation

## Formation

Intitulé de la formation : **Pratiques addictives**

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire : Clermont-Ferrand, Grenoble 1, Lyon 1, Saint-Etienne

Responsable pédagogique : **Pr Maurice DEMATTEIS**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		30
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Actualiser les connaissances aux vues des données scientifiques les plus récentes et diverses recommandations

Acquérir des compétences en addictologie afin de permettre aux participants de contribuer efficacement aux actions de santé vis-à-vis des différentes addictions (alcool, tabac, médicaments, produits illicites, addictions sans produit), tant sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, repérage) que sur le plan individuel (prise en charge médico-psychosociale).

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Sur dossier de candidature

### 2.2 Conditions d'admission

Docteurs et internes en médecine, psychologues, éducateurs spécialisés, assistants socio-éducatifs, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens, kinésithérapeutes, diététiciens, ainsi que les titulaires de diplômes étrangers équivalents.

Le nombre d'inscription est limité à 30 personnes sur Grenoble.

L'autorisation d'inscription pourra être complétée par un entretien.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Février à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 100h (5 modules de 2,5 jours / cours magistraux et pédagogie inversée réparties sur 12,5 jours.)

Nombre d'ECTS : non

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

- Module 1 : Tronc commun, définitions, concept
- Module 2 : Addictions à l'alcool, au tabac
- Module 3 : Addictions sans produit
- Module 4 : Addictions aux produits illicites
- Module 5 : Addictions aux médicaments - Approches thérapeutiques intégrées et intégratives en Addictologie

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : facultatif

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

#### **Mémoire : non sauf pour la capacité année 2**

Réalisation d'un mémoire qui compte pour 50% de la note. Le sujet du mémoire doit être proposé par le candidat au(x) responsable(s) pédagogique(s). Le mémoire est rédigé sous la responsabilité d'un directeur de mémoire issu de l'équipe pédagogique ou agréé par cette même équipe. Le mémoire doit refléter l'implication du candidat dans les problématiques addictives à travers un manuscrit de 20 à 30 pages qui comprend une introduction présentant l'axe de recherche et les hypothèses de travail, une partie méthodologique, une partie de résultats et une discussion argumentée et étayée par une recherche bibliographique. Le manuscrit peut être aussi une revue de la littérature ou encore un autre travail qui sera adapté en fonction du parcours et de l'activité du candidat.

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements : Obligatoire

- 1) Présentiel aux cours obligatoire : émargement systématique à chaque demi-journée.
- 2) Examen écrit ou sur tablettes (dossiers progressifs et/ou questions isolées sur l'ensemble du programme)

*enseigné dans ces différentes modalités. Validation si note  $\geq 10/20$ .*

- 3) Epreuve orale (démarche rationnelle de caractérisation d'une situation clinique et de sa prise en charge,

*note sur 20 pour la soutenance et la réponse aux questions. Validation si note  $\geq 10/20$ .*

Absences aux examens :

## III. Résultats

### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys :

### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

. *Validation si note  $\geq 10/20$ .*

### **Article 7 : Redoublement**

oui

## **IV. Frais de scolarité**

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 610€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1110€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## V. Dispositions diverses

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le (la) Président(e) de l'Université Grenoble Alpes.